



La parole du Rav

Rav Yehiel Brand

Nadav et Avihou

Le jour de l'inauguration du Michkan s'est produit un drame suprême : les deux fils d'Aharon sont morts. «Les fils d'Aharon, Nadav et Avihou, prirent chacun un brasier, y mirent du feu et posèrent du parfum dessus ; ils apportèrent devant l'Éter-nel un feu étranger, ce qu'Il ne leur avait point ordonné. Alors le feu sortit de devant l'Éter-nel et les consuma : ils moururent... C'est ce que l'Éter-nel a déclaré lorsqu'Il a dit : Je serai sanctifié par ceux qui Me sont proches... L'Éter-nel parla à Aharon et dit : Tu ne boiras ni vin ni boisson enivrante, toi et tes fils avec toi, lorsque vous entrerez dans la tente d'assignation, de peur que vous ne mouriez : ce sera une loi perpétuelle parmi vos descendants, afin que vous puissiez distinguer ce qui est saint de ce qui est profane, ce qui est impur de ce qui est pur »^[1]. En effet, lorsqu'on est ivre, on ne saurait distinguer «entre ce qui est saint et ce qui est profane, ce qui est impur et ce qui est pur». Pourquoi Hachem avertit-Il ici Aharon de ne pas boire de vin avant d'entrer au Michkan ? Car ses fils moururent du fait qu'avant d'entrer pour servir Hachem, ils avaient bu du vin^[2]. Une autre raison de leur mort fut la faute de leur père pour avoir confectionné le veau : « L'Éter-nel était aussi très irrité contre Aharon, au point de vouloir le faire périr, et j'intercédaï encore pour lui en ce temps-là »^[3]. Hachem voulait faire mourir ses quatre fils, mais par sa prière, Moché en sauva deux d'entre eux^[4]. Mais pourquoi la faute du père incomberait-elle à ses fils ? Peut-être auraient-ils dû l'en empêcher ? Pourtant, Moché ne dévoila cette accusation contre Aharon qu'à la fin des quarante ans, après le décès de celui-ci. Il se peut que ses fils aient pensé que leur père agissait à bon droit. En effet, avant de s'en prendre à lui, le peuple sollicita son neveu 'Hour, et lorsqu'il refusa, il fut tué ; ils menaçaient Aharon du même sort^[5]. Que pouvait-il faire, sinon participer, d'autant plus qu'il espérait le retour imminent de Moché ? Mais le jour de l'inauguration du Michkan, constatant qu'Aharon devait apporter un veau pour expier le péché du veau d'or^[6], ses fils découvrirent que D-ieu tenait rigueur à leur père.

Ils se sentirent alors coupables de ne pas l'avoir empêché. C'est pourquoi, avant leur acte, ils burent du vin. Mais pourquoi ? Essayons d'émettre une nouvelle idée. Puisque Chem, le grand-prêtre, lorsqu'il rencontra Avraham et le nomma Cohen, lui offrit du vin, les fils d'Aharon pensèrent que, parfois, le vin est nécessaire pour exercer la prêtrise, afin de ne plus « distinguer entre ce qui est saint et ce qui est profane, ce qui est impur et ce qui est pur ». Comme c'est le cas durant le jour de Pourim, où l'on doit s'enivrer « jusqu'à ne plus savoir distinguer entre Haman soit maudit et Mordekhaï soit béni ». Quel est le sens de cette idée - à première vue étonnante - de vouloir comparer le plus méchant des criminels au plus juste des tsadikim ? Car les actions des deux, Mordekhaï et Haman, ont œuvré au repentir du peuple juif ! Le projet de Haman d'éliminer le peuple juif rendit, en un sens, un service incommensurable : il provoqua leur repentir. Ne devrait-on pas alors attribuer aux deux les mêmes louanges ? Mais Haman agissait en se rebellant contre D-ieu, bien que Hachem ait transformé son crime en bien ; tandis que Mordekhaï agissait selon la volonté de D-ieu. Cependant, durant Pourim, nous devons - si l'on peut dire ainsi - nous placer du point de vue divin : puisque le vin supprime la faculté de distinguer entre le pur et l'impur, les actions du méchant et du juste semblent alors équivalentes. Le repentir de Pourim pardonna leur péché et ressemble au jour de Kippour. Le jour de l'inauguration du Michkan serait ainsi comparable à un Yom Ki-Pourim. Et, pour l'honneur de cette fête de pardon du veau d'or, ils pensaient pouvoir disculper leur père, eux-mêmes et tout le peuple. De plus, après la faute du veau d'or, le lien entre Hachem et Moché se renforça : Hachem révéla Ses treize attributs de miséricorde, et une tendresse infinie s'installa entre eux. Or, la pensée des fils d'Aharon était erronée : au Temple, il est interdit à l'homme de raisonner comme D-ieu.

^[1] Vayikra 10, 1-11. ^[2] Rachi. ^[3] Devarim 9,20.
^[4] Rachi. ^[5] Rachi. ^[6] Vayikra 9, 2 ; Rachi.



Pour aller plus loin

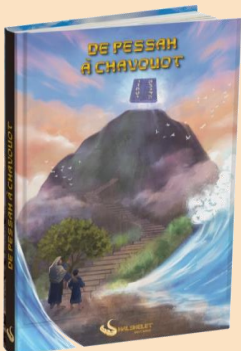
Yaacov Guetta

- 1) A quoi la Torah fait-elle allusion (12-2) à travers les mots : « ki tazri'ya véyalda zakhar » (lorsqu'elle a conçu et a enfanté un mâle) ?
- 2) Quelle mitsva Hachem chérit plus encore que la mitsva de « Lui construire » un Beth Hamikdash ?
- 3) Qu'est-il bon de faire lors d'une Brit Mila au moment où l'on s'apprête à nommer l'enfant circoncis (12-3) ?
- 4) Quelle récompense mérite celui qui fait entrer son fils dans l'alliance d'Avraham (la Brit Mila) ?
- 5) Que provoque le lachon hara chez l'homme l'ayant malheureusement proféré ?
- 6) Sur qui est-il permis de dire du lachon hara ?
- 7) Lors de la procédure de purification du Metsora, deux oiseaux sont apportés par ce dernier au Cohen, l'un reste vivant et est relâché (s'envolant ainsi dans la nature), et l'autre est égorgé rituellement. Que faisait alors le Cohen de l'oiseau égorgé ?

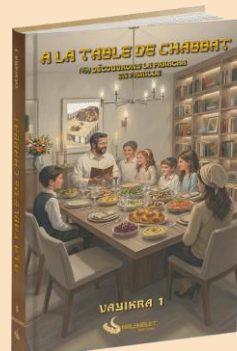
**Abonnement
postal
(69€/an)**



**Dédicace d'un
prochain
feuilleton
(150€)**



**Boutique en ligne :
Shalsheleteditions.com**



Ville	Entrée*	Sortie
Jérusalem	18 : 33	19 : 48
Paris	20 : 27	21 : 38
Marseille	20 : 05	21 : 10
Lyon	20 : 11	21 : 19
Strasbourg	20 : 05	21 : 15

* Vérifier l'heure d'entrée de Chabbat dans votre communauté



Peut-on acheter ou mettre de nouveaux vêtements pendant la période de deuil du Omer ?

Selon la stricte loi, il est autorisé d'acheter ainsi que de mettre des nouveaux vêtements pendant la période de deuil du Omer, et cela même s'il s'agit d'un vêtement qui a de la valeur et qui nous procure de la joie sur lequel on récite Chéhé'hiyanou.

Malgré tout, beaucoup ont l'habitude de s'abstenir d'acheter ou de mettre de tels vêtements [Moed Kol 'Hail 6,12; Berit Kehouna maarekhet ayine ot 21 rapportant cette coutume mais avoue n'avoir trouvé aucune source à cela (Voir toutefois le Piské Techouvot 493,2 n.9) qui justifie cela].

Toutefois, des propos de nombre de décisionnaires il ressort que cette coutume est infondée, et qu'il n'est donc pas nécessaire d'y prêter attention [Or'hot Yochev perek 1 qui appelle cela « Si'hate Nachime »; Ikaré Hadat; Caf Ha'hayime 493,4 ; Divré Malkiel 3,13; Levouché Mordekhai Siman 153; Or Létsion T.3 perek 17,2; Yishak Yeranene 1,42; Voir aussi le

Michna Beroura 493,2 avec la note Dirchou 4]

Il est à noter que même ceux qui désirent suivre l'opinion rigoureuse, pourront acheter des vêtements qui n'ont pas de grande valeur ou qui ne procurent pas de joie particulière (= tout vêtement où l'on ne récite pas Chéhé'hiyanou). Il en sera de même pour acheter un nouveau vêtement en solde (ou que l'on craint de ne plus le trouver) sur lequel on récite chehehiyanou [*'Hazon Ovadia sur Yom tov p.259 qui précise aussi qu'il n'y a pas lieu de se montrer strict pour Chabbat ou toute autre fête. De plus, en ce qui concerne un nouveau fruit, il n'y aura pas lieu de se montrer rigoureux ['Hazon Ovadia p.259 à l'encontre du Piské Techouvot 493,3].*

Aussi, on pourra faire une 'Hanoukat Habayit et réciter alors la bénédiction de Chéhé'hiyanou sur la nouvelle maison s'il s'agit d'un achat.

Certains recommandent plutôt de réciter la bénédiction sur un nouveau vêtement, en acquittant la nouvelle maison [Ye'havé Daate 3,30; Tsits Eliezer 11,41; Voir aussi Yebia Omer 3,26 ainsi que Michna beroura Ich Matsliah 493 note 2 et fin du sefer].



1) Les initiales de ces 4 termes peuvent constituer le mot «zékhout» (mérite). l'acquisition future de la Yirate Chamaïm et de pensées pures chez l'enfant). (Séfer Hassidim)

La Torah viendrait alors faire allusion au fait que :

a. Il faut du mérite à un homme pour qu'il puisse trouver une femme vertueuse qui lui mettra au monde des enfants qu'elle élèvera dans la Torah et dans la pratique des mitsvot. (Chevet Yéhouda, Rav Yéhouda Mou'allem, l'un des Rachei Yéchivat de Porat Yossef)

b. La piété et les vertus des enfants proviennent et dépendent généralement de la tsidkout et des mérites de la mère. ('Hida, 'Homate anakh)

2) La mitsva de «piria vérvia» (procréer). Il est important de constater que la Torah ne nous enjoint pas seulement : «Revou!» (Multipliez-vous !), mais aussi et avant tout : « Pérou ! » (Fructifiez-vous !).

Autrement dit : « Que vos enfants qu'on vous souhaite nombreux, soient surtout de bons fruits ! ». (Yérouchalmi : Kétouvot, Perek hé, Halakha dalet)

3) Il est bon de placer un 'Houmach Vayikra près de la tête de l'enfant circoncis (bonne Ségoula favorisant Bhm

4) Il est considéré comme ayant apporté tous les Korbanot qu'on pouvait amener à l'époque où le Beth Hamikdash existait. (Zohar, Béréchit, 'Hélek 1 p.95, rapporté par le Yalkout Réouvéni)

5) Il génère :

A. Un grand manque de 'Héchek (d'envie et d'enthousiasme) dans l'étude de la Torah.

B. Que la personne l'ayant dit, finira par mépriser et dénigrer les Talmidei 'Hakhamim. (Sefer Hamidot, Erekh Lachon Hara ote 8)

6) Il est vrai qu'il n'est pas interdit de dire du lachon hara sur un goy (même si le 'Hafetz 'Haïm nous recommande de ne pas le faire, afin de ne pas émettre notre nature devant rester pure), cependant, il sera tout de même permis d'en dire sur les individus qui sèment la ma'hloket (la discorde et les querelles) au sein du Klal Israël. (Yérouchalmi, Massekhet Péa, chapitre 1, Halakha 1, Daf 7)

7) Il l'enterrait. (Targoum Yonathan ben Ouziel).



La Question

G. N.

Les parachiot de cette semaine traitent principalement des lois concernant une maladie de peau nommée la tsaraat.

La Torah nous explique les différentes catégories de taches ainsi que les protocoles pour s'en purifier, toutefois il ne nous est pas explicité ce qui provoque cette tsaraat.

(Nos sages déduiront que la tsaraat est liée au lachone ara, principalement de ce qui va arriver à Myriam dans la paracha Béhaalotekha après qu'elle ait médité sur son frère Moché.)

De plus, il est à noter que dans la Torah, seuls deux personnages ont été explicitement nommés comme ayant eu la tsaraat, et ils furent deux sommités de l'histoire d'Israël : Moché rabeinou et sa sœur Myriam anévia. Or, si la tsaraat avait pour finalité de sanctionner la médisance, on aurait dû la retrouver, que ce soit pour Yossef, pour Datan et Aviram, ou encore lors de l'épisode des explorateurs, et non pas exclusivement à l'encontre des plus grands de notre peuple.

Le Rav Shmouel Levine répond : afin de comprendre le rôle de la tsaraat, il

est pertinent de nous pencher sur la première fois où celle-ci est mentionnée, lors de la révélation devant le buisson ardent au sujet de Moché.

Moché dit à Hachem : « Et ils ne me croiront pas et ils n'écouteront pas ma voix... » Suite à cela, Hachem lui donnera trois signes, dont le deuxième sera l'apparition de la tsaraat sur sa main (signes qu'il réeffectuera devant les enfants d'Israël).

Bien que nos Sages expliquent que ce signe est en lien avec un brin de lachon hara de Moché, nous voyons que la Torah explicite son rôle comme étant un signe, autrement dit un révélateur.

Cette idée est d'autant plus confirmée par le midrash que Rachi nous rapporte au sujet de la tsaraat qui pouvait apparaître sur les murs des maisons. Celui-ci nous dit que parfois la tsaraat n'était pas une punition, mais un révélateur, où une fois le mur détruit, comme le demande la Torah, Israël découvrirait des trésors qui avaient été cachés par les Cananéens.

Or, puisque la tsaraat est avant tout un signe, un révélateur de trésor, il est logique que la Torah nous en parle au sujet des plus grands trésors du peuple d'Israël, deux des plus grandes figures de la nation.

Ainsi, lorsqu'une personne était atteinte de ces taches après avoir médité, celle-ci, en se retrouvant isolée, finissait par redécouvrir le plus grand trésor du peuple d'Israël : la valeur de l'union dans notre dimension collective.



Réponses

N° 480 Chémini

Enigmes

1) Dans la paracha avec quelle volaille peut-on boire?

Une des volailles citées dans la paracha s'appelle, כוס (י,א), que l'on peut aussi traduire par verre.

Rébus : Zoo / Tas / n' Ail / Ah Ah / Cher / Tot n' / Haie Loup

2) Dans quel cas la Torah a surnommé quelqu'un de גלגל alors qu'il n'a rien volé ?

Dans la Guemara Brakhot (5a), il est rapporté qu'un homme qui ne répond pas au bonjour d'un pauvre est appelé גלגל.

3) Un bateau a une échelle de corde qui pend d'un côté. Le bas de l'échelle pend à 20 cm au-dessus de l'eau. Si l'eau monte de 10 cm, quelle est alors la distance entre l'eau et le bas de l'échelle ?

20cm (si l'eau monte, le bateau monte aussi, la distance reste la même).



Vécu de l'intérieur : Chemouel

Moché Uzan

Précédemment dans Chemouel

Alors que la maison de David ne cessait de se renforcer, le royaume d'Israël a basculé dans le chaos après la mort d'Avner. Ich Bochet, fils de Chaoul, a été lâchement assassiné dans son sommeil par deux de ses chefs de bandes, Baana et Rékhav. Pensant obtenir les faveurs de David, ils lui ont apporté la tête du roi, mais David a condamné ces "hommes pervers" et les a fait exécuter pour avoir tué un homme tsadik.

L'unité est enfin retrouvée : toutes les tribus d'Israël se sont rendues à Hébron pour oindre officiellement David comme roi sur l'ensemble du peuple. David a pris possession de la forteresse de Tsion, faisant de Yérouchalaim le cœur de son règne. Malgré les tentatives des Pélichtim, David, guidé par les instructions de Hachem, a remporté des victoires éclatantes, affirmant sa puissance depuis Guéva jusqu'à Guézer. La royauté de David est désormais solidement établie sur tout Israël.

David rassemble à nouveau toute l'élite d'Israël, trente mille hommes, pour une mission sacrée : faire monter le Aron à Yérouchalaim. On place le Aron sur une 'agala 'hadacha' (un char neuf). Ouza et A'hyo, les fils d'Avinadav, conduisent le char depuis leur maison sur la colline. Tandis que David et tout Israël célèbrent devant Hachem au son des harpes, des tambourins et des cymbales, le cortège arrive au champ de Nakhon.

Soudain, les bœufs font glisser le Aron, et Ouza étend sa main pour le retenir et l'empêcher de tomber. Ouza meurt sur le coup, à côté du Aron. Tous les juifs de l'époque connaissaient cette loi du Aron surnaturelle, ce ne sont pas ses porteurs qui le portent, mais c'est le Aron lui-même qui porte ses porteurs. Il n'a pas besoin d'être tenu car il se tient seul.

David est bouleversé par cette mort et,

saisi d'une crainte profonde, il détourne la destination du Aron, vers la maison d'Oved Edom le Guiti, où il reste trois mois. Apprenant que Hachem a béni la maison d'Oved-Edom grâce à la présence du Aron, David décide de le ramener à Yérouchalaim avec joie. En effet, la femme d'Oved Edom ainsi que ses huit belles-filles accouchèrent de 6 enfants chacune (elles étaient toutes déjà enceintes).

David va alors offrir un nombre incalculable de bêtes, tout au long de la route menant le Aron à Yérouchalaim. Tous les six pas, il sacrifie un taureau et un animal gras. Vêtu d'un éphod de lin, le roi saute et danse de toutes ses forces devant Hachem. Mikhal, la fille de Chaoul et femme de David, l'observe de sa fenêtre et éprouve du mépris en voyant le roi d'Israël se donner ainsi en spectacle. C'est une des différences fondamentales dans la perception du roi entre David et Chaoul. Le texte précise qu'à la suite de cela, Mikhal n'eut pas d'enfant jusqu'au jour de sa mort. Il y a une discussion si Mikhal n'a plus du tout eu d'enfants, ou si elle en a eu un mais uniquement le jour de sa mort (comme Ra'hel).

Désormais installé dans son palais, David confie au prophète Nathan son nouvel objectif : « Je réside dans une maison de cèdres, alors que le Aron repose sous une tente ». Hachem adresse un message à Nathane hanavi pour David. Ce n'est pas David qui Lui bâtira une maison, car il est un homme de guerre. Hachem promet de renfoncer le trône de son fils qui lui succèdera (ainsi que sa descendance à jamais) et c'est lui qui bâtira le Beth Hamikdash. David, ému par cette promesse de 'Hessed, se présente devant Hachem pour Le remercier de cette alliance qui lie sa descendance au peuple d'Israël pour l'éternité.



La Michna

Yéhezkel Elkoubi

Massékhet BABA METSIA

Le deuxième volet de Massekhet NEZIKIN, se fait appeler Massekhet BABA METSIA.

Toujours dans les 'relations humaines', il s'agira là de toutes les relations commerciales et liées à l'argent, au travail et à la responsabilité personnelle (a'harayout).

Une particularité intéressante de cette 'massekhet' est le nombre de mitsvot différentes relatives à ses différents sujets.

Listons-en quelques-unes :

Hachavat avéda [chap. 1 et 2], perika et té'ina (décharger puis charger un âne croulant) [2].

Les lois relatives aux chomrim (les 'gardiens') qui sont au nombre de 4 : le chomer 'hinam, gardien bénévole, responsable en cas de négligence uniquement. Le chomer sakhar, le gardien rémunéré, responsable également en cas de perte ou de vol (gnéva va-avéda). Le sokher, le 'locataire', dont la responsabilité est semblable au chomer sakhar. Et enfin, le choèl, l'emprunteur, qui a une responsabilité totale même en cas de force majeure (onèss). [chap. 3 et 8]

Onaa [chap. 4].

Les halakhot de néchekh et ribbit (usure et prêt à intérêts) [chap. 5].

Le droit d'un employé à consommer [chap. 7].

L'interdit de retarder le salaire d'un employé [chap. 9].

Les limites des gages [chap. 9].

En fait, tout tourne autour du 'kinyan', la possession d'un objet, d'un argent, d'un champ, comment est-ce arrivé chez la personne (achat, vol, prêt, pikadon, employé...)

Mais Baba Metsia n'est pas un simple recueil de lois sur les échanges commerciaux et les relations impliquant des valeurs monnayables. Elle ne prétend pas non plus couvrir tous les kinyanim [voir kidouchin 1, 2-6]

La Michna a abordé cela avec le prisme des issourim et des mitsvot qui y sont liés.

C'est pourquoi on retrouvera dans le Choulhan Aroukh une partie dans 'Hochen Michpat et une autre dans Yoré Déa...

Car la Torah n'a pas laissé l'appréciation uniquement aux hommes pour décider ce qui est juste dans leurs échanges (comme c'était le cas des béné Noa'h) mais Elle inculque, par des 'Houkim (ribbit, onaa, kefél...) et des Michpatim, un système qui laisse place au 'hessed et à la tsidkout, spécialement entre les béné Israel.

La Michna de Baba Metsia comporte 10 pérakim, et se divise en 101 michnayot (!).

Dans le bavli, 118 dapim et dans le yérouchalmi (éd. Vilna) 37.

N. B. Le dernier perek (habaït véa-'alia) commence déjà à parler des sujets de voisinage, inhérents à Baba Batra. La Tossefta [11 perekim] s'arrête donc à l'avant dernier perek (hamékabel).



Résumé de la Paracha

- La Torah traite des jours d'impureté et des korbanot apportés par la femme qui accouche et par le lépreux.
- Il existe plusieurs sortes de lèpres : la lèpre corporelle, celle qui se colle aux habits et celle qui touche les murs de la maison.

- La lèpre corporelle est également composée de plusieurs parties. Il existe plusieurs blancs et plusieurs sortes de taches.
- La Torah expose ensuite la procédure de la guérison et de la purification du Métsora.
- La Paracha de Métsora se termine avec plusieurs lois d'impureté.



Enigmes



- 1) Dans quel cas (dans le cadre d'une mitsva) les femmes ont-elles priorité sur les hommes ?
- 2) Quel chiffre complète cette suite logique : 100 - 11 - 9 - 8 - 7 - ?

- 3) Un homme a une plaie de tsaraat, par exemple, un poil blanc dans une tache blanche. Le poil blanc disparaît.
Question : Est-ce qu'il redevient automatiquement pur ?

Aire de jeux

Jeu de mot

Lorsqu'on est forcé d'agir contre la Torah, on peut considérer qu'on est contraint.



Echecs

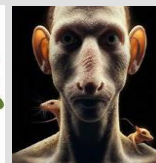
Les blancs font mat en 4 coups



Pour rejoindre le groupe Whatsapp des Editions Shalsholet



Rébus



Mec, Type, ?



La force d'une parabole

Jérémy Uzan

La Guémara dans Chabbat 119b dit: " Le monde ne tient que sur le souffle qui sort de la bouche des enfants. " Rav Papa demande alors à Abayé: " Qu'en est-il de nous ?" (sous-entendant, notre étude n'a-t-elle pas de poids !?) Abayé lui répond: " L'étude de celui qui a fauté par sa bouche n'a aucune mesure avec l'étude qui sort d'une bouche sans faute. "

Le 'Hafets 'Haim fait remarquer que le niveau que pouvait atteindre ces géants de la Torah dans leur étude est difficile à percevoir, tant au niveau de leur assiduité qu'au niveau de la profondeur de leur Torah. Comment la parole de simples enfants peut-elle dépasser celle des plus grands Sages de notre histoire? Pour comprendre cela, penchons-nous sur ce que la Torah nous décrit concernant la Tsaraat. Cette maladie pouvait être provoquée par différents types de fautes. Le Zohar (Pékoudé 2, 263,2) dit qu'en prononçant du lachon ara, l'homme attire dans sa bouche un mauvais esprit, qui pourra également s'attacher aux bonnes paroles qui seront prononcées plus tard. Ainsi, même lorsqu'il étudiera, les mots de Torah seront pollués par la saleté laissée par les paroles précédentes. Le Zohar (Metsora 3, 53,1) fait le même constat au sujet de la Téfila en disant que le lachon ara peut empêcher une

prière de monter vers Hachem.

Cette parabole peut nous aider à mieux comprendre ce propos.

Un apprenti cuisinier cherche à réaliser un plat de la meilleure manière. Il demande pour cela à son instructeur les quantités nécessaires ainsi que toutes les manipulations à effectuer. Malheureusement, son plat ressort avec un arrière-goût très désagréable. Le chef lui-même ne comprend pas ce qui a provoqué un résultat si décevant. Il décide donc à présent de l'observer pour trouver l'origine de l'erreur. Notre apprenti se remet donc à la tâche mais le chef comprend immédiatement ce qui a provoqué cette saveur désagréable. L'apprenti suivait bien la recette à la lettre mais ne prenait jamais le temps de nettoyer ses instruments. La meilleure recette ne pouvait donc rien donner puisqu'elle était préparée dans des ustensiles souillés.

C'est donc cela que répond Abayé : ces enfants qui n'ont pas sali leur bouche sont les porteurs d'une prière pure et saine et sont les dépositaires d'une Torah authentique qui peut dépasser notre Torah à nous, quand bien même nous y avons mis tant d'efforts. (Chémirat halachon, Chaar Hazékhirah Chap.7)



Comprendre Rachi

Mordekhai Zerbib

«...lorsqu'une femme tazria (conçoit) et enfantera un garçon...» (12/2)

Rachi écrit : Le terme de Tazria vient inclure que même si elle donne naissance à un fœtus ramolli qui est devenu une sorte de zéra (semence, donc liquide sans aspect solide), sa mère sera impure comme pour une naissance classique. C'est-à-dire que les lois citées au début de notre paracha s'appliqueront également pour une fausse couche.

Dans la Guémara Nidda (27,40), il y a une discussion sur ce que vient nous apprendre le mot Tazria :

Selon Rabanane : les lois citées au début de notre paracha s'appliquent uniquement pour une femme qui a accouché par les voies naturelles, pour exclure celle qui aurait subi une césarienne.

Selon Rabbi Chimone : les lois citées au début de notre paracha s'appliquent même pour une femme qui a mis au monde un enfant non viable, pour inclure celle qui aurait eu une fausse couche. La Guémara Nidda 27 explique que la différence entre Rabbi Chimone et Rabanane est de savoir si ce qui se trouve dans la maison, lorsque la femme a une fausse couche, sera tamé.

Selon Rabanane : en vertu du principe « il n'y a pas de fœtus sans bébé », il y a donc ici un bébé mort et donc une touma mèt qui rendra tamé tout ce qu'il y a dans la maison.

Selon Rabbi Chimone : le sang du bébé s'est mélangé au reste du sang de la maman qui est majoritaire et qui annule donc le sang du bébé. Par conséquent, il n'y a pas de touma mèt et tout ce qui se trouve dans la maison est tahor ; simplement, notre passouk vient nous apprendre qu'il y aura tout de même toumat lidda.

Le Mizra'hi déduit du fait que Rachi écrit « toumat lidda » et pas juste « touma » (ce qui sous-entendrait une touma générale), cela prouve que Rachi a choisi d'expliquer comme Rabbi Chimone.

Ce qui provoque la question des commentateurs : Voilà que la halakha est comme Rabanane ; alors pourquoi Rachi a-t-il expliqué comme Rabbi Chimone, contrairement à la halakha ?

Le Nahalat Yaakov répond : Ce que les Rabanane pensent, à savoir que la touma est générale, est une conséquence du principe « il n'y a pas de fœtus sans bébé », mais notre passouk, selon les Rabanane, vient nous apprendre qu'il n'y a pas ces lois pour une femme ayant subi une césarienne.

Par conséquent, étant donné que le but de l'explication de Rachi n'est pas la halakha mais le pchat, Rachi a choisi l'explication de Rabbi Chimone car elle rentre mieux dans le pchat du passouk.

Mais la question qui se pose est : Il y a une autre explication que la Guémara Nidda 31 tire de notre passouk et qui rentre parfaitement dans le pchat du passouk. Ainsi, après avoir expliqué que Rachi n'a pas choisi l'explication de Rabanane concernant la césarienne, il nous faut à présent comprendre pourquoi Rachi n'a pas choisi ce que la Guémara Nidda 31 dit, à savoir : Pour concevoir, l'homme donne son zéra ainsi que la femme, où la rencontre se produit à un endroit précis. Ainsi, si ce que donne l'homme arrive en premier sur ce lieu, ce sera une fille, et si c'est ce que donne la femme qui arrive en premier, ce sera un garçon. « Lorsqu'une femme tazria » : qu'elle donne son zéra en première, alors « elle enfantera un garçon ».

On pourrait répondre par une autre question :

Le Mizra'hi demande : Mais voilà que la Guémara apprend ce principe d'un autre passouk : « Voici les garçons de Léa qu'elle a enfantés à Yaakov à Padan Aram et Dina sa fille à lui... » (46/15) Le passouk a fait dépendre les garçons de la mère et la fille du père pour nous enseigner que si le père donne le zéra en premier, ce sera une fille, et si c'est la mère qui donne en premier, ce sera un garçon.

Il y a plusieurs réponses, dont celle du Maharcha dans sa première réponse : Cet enseignement est tiré du passouk « Voici les garçons de Léa... » et non de notre passouk, puisque notre passouk est déjà utilisé soit selon les 'Hakhamim concernant la césarienne, soit selon Rabbi Chimone concernant la fausse couche.

Simplement, puisque cet enseignement est tiré et valide par le passouk « Voici les garçons de Léa... », alors la Guémara utilise notre passouk juste en tant qu'appui.

Étant donné que Rachi écrit cet enseignement sur ce passouk « Voici les garçons de Léa... », cela prouve qu'il explique comme cette première explication du Maharcha.

En conclusion, le Maharcha pose une autre question : Voilà que dans Massékhet Brakhot 60, il ressort que Dina était à la base un garçon. Simplement, par compassion pour sa sœur Ra'hel, Léa a prié et l'enfant a été transformé en fille. Alors, pourquoi faire dépendre Dina, qui était à la base un garçon, de Yaakov ? Selon le principe, Dina étant à la base un garçon, elle devrait dépendre de Léa.

Le Maharcha ramène le Sefer Panéa'h Razi qui répond : Dina était depuis le début une fille. Simplement, elle était dans le ventre de Ra'hel alors que Yossef était dans le ventre de Léa, et par la téfila de Léa, les bébés ont été échangés. Ainsi, Yossef s'est retrouvé dans le ventre de Ra'hel et Dina s'est retrouvée dans le ventre de Léa (voir également Targoum Yonatan). Il ressort que Dina depuis le début était une fille, et donc on comprend bien que la Torah l'a fait dépendre de Yaakov. **Voilà la puissance de la téfila !**



La question de Rav Zilberstein

Haim Bellity

Une voiture peut en cacher une autre

'Haï est un bon juif qui habite un appartement cosy au centre de Jérusalem. Un soir, alors qu'il rentre dans son parking et gare sa voiture, il est attaqué par deux jeunes qui le plaquent au sol et lui enjoignent de donner immédiatement les clés de son auto. Évidemment, il s'exécute, mais une fois qu'ils ont un peu desserré la pression, il leur explique qu'il est dommage de voler une si vieille voiture, il ferait mieux de prendre celle de son voisin qui vaut trois fois plus cher et qui est garée quelques mètres plus loin derrière le mur. Les voleurs le remercient pour la très bonne idée et lui déclarent qu'ils voleront donc les deux. Et effectivement, quelques minutes plus tard, ils cassent la vitre de la belle voiture, la démarrent, puis s'en vont avec les deux véhicules. Une fois les malfrats partis, 'Haï se dépêche d'aller prévenir son voisin. Ils partent ensemble immédiatement déposer plainte. On pourrait s'imaginer que 'Haï a agi lui aussi comme un Racha mais ce n'est pas tout à fait cela. Il explique que la voiture de son cher voisin est équipée d'un dispositif qui

signale à son propriétaire où elle se trouve. C'est pour cela qu'il s'est dit qu'il était préférable que ce soit la sienne qui soit volée. Effectivement, à peine ont-ils prévenu la police qu'ils retrouvent et récupèrent les véhicules dans un village voisin. Mais 'Haï est pris de remords, il se demande maintenant s'il avait le droit d'agir de la sorte ?

Qu'en pensez-vous ?

Le Rav nous enseigne qu'il est évident qu'il n'avait pas le droit d'agir ainsi, tout simplement car il était fort possible que la police ne retrouve jamais les voleurs. Aussi, il est clair que 'Haï doit payer tous les dégâts occasionnés à la voiture de son voisin, comme l'essence consommée par les voleurs. Car même s'il est permis de sauver sa vie grâce à l'argent de son ami, on se doit de le rembourser entièrement ensuite. Le Rav ajoute que puisque 'Haï a profité du dispositif de son ami, alors que celui-ci a dépensé de l'argent pour le mettre en place, il serait normal qu'il paye un peu pour cela.

En conclusion, il est clair que 'Haï n'avait pas le droit d'agir ainsi, il se doit donc de rembourser à son voisin ce qu'il lui a fait perdre, comme l'essence. (Tiré du livre *Oupiryo Matak*, Chémot, p. 174)

Leïouy Nichmat Roger Raphaël ben Yossef Samama